

LIASSE FISCALE

①

BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050-SD 2016

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : <u>SARL MG IMPRIMERIE</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * <u>11 12</u>	
Adresse de l'entreprise <u>198 allée de Provence Prato II 84210 PERNES LES FONTAINES</u>		Durée de l'exercice précédent * <u>11 12</u>	
Numéro SIRET * <u>3 8 8 2 5 7 7 5 0 0 0 0 3 3</u>		Néant <input type="checkbox"/> * Exercice N° clos le, <u>13 11 12 2011</u>	
		Bruit	Amortissements, provisions
		1	2
Capital souscrit non appelé	(I)	AA	
Frais d'établissement *		AB	
Frais de développement *		CX	
Concessions, brevets et droits similaires		AF	
Fonds commercial (1)		AH	59 455
Autres immobilisations incorporelles		AJ	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL	
Terrains		AN	
Constructions		AP	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR	705 789
Autres immobilisations corporelles		AT	167 272
Immobilisations en cours		AV	
Avances et acomptes		AX	
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS	
Autres participations		CU	
Créances rattachées à des participations		BB	
Autres titres immobilisés		BD	
Prêts		BF	1 300
Autres immobilisations financières *		BH	183
TOTAL (II)		BJ	934 000
Matières premières, approvisionnements		BL	
En cours de production de biens		BN	
En cours de production de services		BP	
Produits intermédiaires et finis		BR	
Marchandises		BT	16 629
Avances et acomptes versés sur commandes		BV	
Clients et comptes rattachés (3)*		BX	209 152
Autres créances (3)		BZ	40 041
Capital souscrit et appelé, non versé		CB	
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)		CD	
Disponibilités		CF	303 535
Charges constatées d'avance (3)*		CH	
TOTAL (III)		CJ	569 357
Frais d'émission d'emprunt à étalement	(IV)	CW	
Primes de remboursement des obligations	(V)	CM	
Écarts de conversion actif *	(VI)	CN	
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	1 503 357
Renvois : (1) Dont droit au bail :		CP	
(2) Part à moins d'un an ou des immobilisations financières autres :			(3) Part à plus d'un an : CR
Classe de réserve	Immobilisations :	Stocks :	Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

**Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)**

2

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2016

Désignation de l'entreprise SARL MG IMPRIMERIE

Néant

Exercice N

CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 1.000.000....)	DA	100 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	10 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * BJ)	DG	516 813
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	5 740
	Subventions d'investissement	DJ	
Autres fonds propres	Provisions réglementées *	DK	
		TOTAL (II)	632 553
	Produit des émissions de titres participatifs	DL	
Provisions pour risques et charges	Avances conditionnées	DM	
		TOTAL (II)	
	Provisions pour risques	DO	
DETTS (4)	Provisions pour charges	DP	
		TOTAL (III)	
	Emprunts obligataires convertibles	DS	
Compte régul.	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	115 202
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	45 393
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	52 649
	Dettes fiscales et sociales	DY	66 228
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	
	Produits constitutés d'avance (4)	EB	
		TOTAL (IV)	279 473
RENOVIS	Ecarts de conversion passif *	(V)	
		TOTAL GÉNÉRAL (II à V)	912 026
	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)}	1C 1D 1E	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	1F	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	221 478
	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

DGFIP N° 2052-SD 2016

Désignation de l'entreprise : SARL MG IMPRIMERIE

Néant

		Exercice N			
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires		Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB	FC
	Production vendue	FD	911 338	FE	FF
	biens *			14 647	925 985
	services *	FG	(6 440)	FH	FI
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	904 898	FK	FL
	Production stockée *				FM
	Production immobilisée *				FN
	Subventions d'exploitation				FO
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges *(9)				FP
	Autres produits (1) (11)				FQ
		Total des produits d'exploitation (2) (1)			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FR
	Variation de stock (marchandises)*				FS
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FT
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FU
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FV
	Impôts, taxes et versements assimilés *				FW
	Salaires et traitements *				FX
	Charges sociales (10)				FY
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements * - dotations aux provisions		FZ
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *			GA
		Pour risques et charges : dotations aux provisions			GB
		Autres charges (12)			GC
		Total des charges d'exploitation (4) (10)			
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GF
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *				GG
	Perte supportée ou bénéfice transféré *				GH
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GI
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GJ
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GK
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GL
	Défauts et charges de change				GM
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GN
		Total des produits financiers (V)			
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *				GO
	Intérêts et charges assimilées (6)				GP
	Défauts et charges de change				GQ
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GR
		Total des charges financières (VI)			
	2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GS
	3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GT

(RENNVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

④ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2016

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

^{**} Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise		SARL MG IMPRIMERIE				Augmentations		Néant <input type="checkbox"/>
CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Consecutives à une réévaluation prononcée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virages de poste à poste
				1		2		3
INCORP.		Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	CZ	D8		D9
		Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	KD	86 445	KE	KF
CORPORELLES	Terrains		KG		KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9	KJ		KK	KL
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1	KM		KN	KO
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions	Dont Composants	M2	KP		KQ	KR
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants	M3	KS	777 329	KT	KU
		Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV	61 856	KW	KX
		Matériel de transport *			KY		KZ	LA
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	106 724	LC	LD 62 409
		Emballages récupérables et divers *			LB		LF	LG
		Immobilisations corporelles en cours			LH		LI	LJ
FINANCIERES	Avances et acomptes		LK		LL		LM	
		TOTAL III	LN	945 909	LO		LP	62 409
	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M		8T	
	Autres participations		8U		8V		8W	
	Autres titres immobilisés		1P		IR		IS	
CORPORELLES	Prêts et autres immobilisations financières		1T	2 683	IU		IV	
		TOTAL IV	LQ	2 683	LR		LS	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		ØG	1 035 037	ØH		ØJ	62 409
	DIMINUTIONS							
	par virage de poste à poste							
FINANCIERES	CADRE B		IMMOBILISATIONS					
				par virage de poste à poste				
				1	2			
	INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN	CØ	DØ		D7
		Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO	LV	26 990	LW	59 455 IX
	Terrains		IP		LX		LY	LZ
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB	MC
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME	MF
		Inst. gales, agencements et aménagements des constructions	IS		MG		MH	MI
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ	71 540	MK	705 789 ML
	immobilisations corporelles	Inst. gales, agencements, aménagements divers	IU		MM		MN	61 856 MO
		Matériel de transport	JV		MP		MQ	MR
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS	63 717	MT	105 416 MU
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW	MX
		Immobilisations corporelles en cours	MY		MZ		NA	NB
	Avances et acomptes		NC		ND		NE	NF
		TOTAL III	IY	135 257	NG		NH	873 062 NI
	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7	ØW
	Autres participations		IO		ØX		ØY	ØZ
	Autres titres immobilisés		I1		2B		2C	2D
CORPORELLES	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E	1 200	2F	1 483 2G
		TOTAL IV	I3		NJ	1 200	NK	1 483 2H
		TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	I4		ØK	163 447	ØL	934 000 ØM

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

D.G.F.I.P N° 2054-SD bis 2016

Exercice N clos le

3 1 1 2 2 0 1 5

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SARL MG IMPRIMERIE

Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col. 5 (5)]	
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant des suppléments d'amortissement (2)		
			3	4			
1 Concessions, brevets et droits similaires							
2 Fonds commercial							
3 Terrains							
4 Constructions							
5 Installations techniques mat. et out. industriels							
6 Autres immobilisations corporelles							
7 Immobilisations en cours							
8 Participations							
9 Autres titres immobilisés							
10 TOTAUX							

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
- a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
 - b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	=	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	=	
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

⑥

AMORTISSEMENTS

DGFip N° 2055-SD 2016

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SARL MG IMPRIMERIENéant

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMobilisations AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		TOTAL I		GY		EL		EN	
Autres immobilisations incorporelles		TOTAL II		PE	26 990	PF		PG	26 990
Terrains				PI		PJ		PK	
Constructions	Sur sol propre	PM		PM		PN		PO	
	Sur sol d'autrui	PR		PR		PS		PT	
Inst. générales, agencements et aménagements des constructions		PV		PV		PW		PK	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		PZ	469 908	QA	73 748	QB	71 540
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QD	61 856	QE		QF	
	Matériel de transport	QH		QH		QI		QJ	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QL	102 081	QM	12 929	QN	61 651
	Emballages récupérables et divers	QP		QP		QR		QS	
TOTAL III		QU		QU	633 844	QV	86 677	QW	133 191
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		QN		QN	660 835	QP	86 677	QZ	160 181
				QZ		QZ		QR	587 331

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS					REPRUSES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements									
TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5		N6	
Autres immobilisations incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9		Q1	
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7		Q8	
Constructions	Q9	R1	R2	R3	R4	R5		R6	
	R7	R8	R9	S1	S2	S3		S4	
Inst. techniques mat. et outillage	S5	S6	S7	S8	S9	T1		T2	
Inst. gales, agenc. et am. des const.	T3	T4	T5	T6	T7	T8		T9	
Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6		U7	
Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4		V5	
Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2		W3	
Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9		X1	
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations	NL				NM				NO
TOTAL IV	NP	NQ	NR	NS	NT	NU		NV	
Total général non vendue (NP + NQ + NR)	NW	Total général non vendue (NS + NT + NU)			NY	Total général non vendue (NW - NY)			NZ

SAGE Experts-comptables Janvier 2016 : Etat préparatif.

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étailler				Z9	
Primes de remboursement des obligations				SP	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033.

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2016

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL MG IMPRIMERIE

Néant

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		3	Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA			TB			TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD			TE			TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG			TH			TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM			TN			TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4			D5			D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinque H du CGI)	IJ		IK			IL			IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP			TQ			TR	
TOTAL I		3Z		TS			TT			TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B			4C			4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F			4G			4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K			4L			4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P			4R			4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U			4V			4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y			4Z			5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C			5D			5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H			5J			5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP			EQ			ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S			5T			5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W			5X			5Y	
	TOTAL II		5Z		TV			TW			TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B			6C			6D	
		- corporelles	6E	6F			6G			6H	
		- titres mis en équivalence	02	03			04			05	
		- titres de participation	9U	9V			9W			9X	
		- autres immobilisations financières (1)*	06	07			08			09	
		Sur stocks et en cours	6N	6P			6R			6S	
		Sur comptes clients	6T	1 830	6U	4 000	6V	1 830	6W	4 000	
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X		6Y			6Z		7A		
TOTAL III		7B	1 830	TY	4 000		TZ	1 830	UA	4 000	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	1 830	UB	4 000		UC	1 830	UD	4 000	
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE		4 000		UF	1 830			
		- financières	UG				UH				
		- exceptionnelles	UJ				UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5 ^e du C.G.I.										10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFiP N°2057-SD 2016

8

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : SARL MG IMPRIMERIE				Néant <input type="checkbox"/> *	
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus
DEL'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL	UM	2	A plus d'un an 3
	Prêts (1) (2)	UP	UR	1 300	1 300
	Autres immobilisations financières	UT	UV	183	183
	Clients douteux ou litigieux	VA		12 865	12 865
	Autres créances clients	UX		196 288	196 288
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation préts ou remis en garantie * antérieurement constituée * UO)	ZI			
	Personnel et comptes rattachés	UY			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ		4 679	4 679
	État et autres collectivités publiques	VM		16 715	16 715
	Impôts sur les bénéfices	VB		18 647	18 647
DEL'ACTIF CIRCULANT	Taxe sur la valeur ajoutée	VN			
	Autres impôts, taxes et versements assimilés	VP			
	Divers	VC			
	Groupe et associés (2)	VR			
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VS			
	Charges constatées d'avance	VT	VU	250 676	249 193
	TOTaux		VV		1 483
	(1) Montant des	VD			
		VE		1 200	
RENOVIS	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF		
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus
		1		2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y			
Autres emprunts obligataires (1)		7Z			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG			
	à plus d'1 an à l'origine	VH		115 202	57 207
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A			
Fournisseurs et comptes rattachés		8B		52 649	52 649
Personnel et comptes rattachés		8C		19 234	19 234
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D		39 219	39 219
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E			
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW		5 685	5 685
	Obligations cautionnées	VX			
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ		2 090	2 090
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J			
Groupe et associés (2)		VI		45 393	45 393
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K			
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2			
Produits constatés d'avance		8L			
TOTaux		VY	VZ	279 473	221 478
RENOVIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractées auprès des associés personnes physiques	
	Emprunts remboursés en cours d'exercice		VJ	VL	
		VK		55 256	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

9

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFIP N° 2058-A-SD 2016

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL MG IMPRIMERIE

Formulaire déposé au titre de l'IR

ET

Néant

□ *

Exercice N^o clos le

13 11 212 015

I. RÉINTÉGRATIONS

BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)	de l'exploitant ou des associés			WA WB WC XE XW XY 17 K7 18 ZN WN WO XR WQ 701 Y1 Y3 WR 6 441 WS WT WU WV WH WP WW XB 16 WZ XA ZY XD XJ XS XG 28 155 Y2 XH 28 155 XJ 21 714 XL XO 21 714				
	de son conjoint	moins part déductible *		à réintégrer :					
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE					
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)	WF	Taxe sur les valeurs particulières des sociétés (entreprises à l'IS)	WG					
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2057-bis)	XX					
	Amendes et pénalités	WJ	Charges financières (art. 212 bis) *	XZ					
	Réintérations prévues à l'article 155 du CGI *								
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2051-NOT-SD)								
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E	WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7					
	Moins-values nettes à long terme	- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %							
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *	- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions							
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)								
	Réintérations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 ^e et 212 du CGI)	SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW				
		Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (art. 209 C)	SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	MS				
	Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								
	TOTAL I PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE								
	Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *								
	Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)								
	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs							
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Autres plus-values imposées au taux de 19 %								
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *								
	Régime des sociétés mères et des filiales *	Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation	2A)					
	Majoration autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *.								
	Majoration d'amortissement *								
	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 articles)	K9	Entreprises nouvelles (44 articles)	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44-5ème A)	L5	XJ		
	Pôle de compétitivité (art. 44 articles)	L6	Société d'investissement immobiliers (art. 280)	K3	Zone de renouvellement de la défense (en attente)	PA			
	Zone franche urbaine (art. 44 articles et notes A)	ØV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 articles)	1F	Zone franche d'activité (art. 44 quatrième)	XC			
	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quatrième)				PC				
Écarts de valeurs liquidatives su OPCVM * (entreprises à l'IS))		XS			
Deductions diverses à détailler sur feuillet séparé		dont déduction exceptionnelle pour investissement *	X9	16 672	Crédence dégagée par le report en arrière de déficit	Z1			
Dédiction des produits affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage)					
III. RÉSULTAT FISCAL				TOTAL II					
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :				bénéfice (I moins II)	XL	XJ			
				déficit (II moins I)	ZL				
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *)					
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *)					
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN	ZO	21 714			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052-NOT-SD

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

SARL MG IMPRIMERIE

DGFIP 2058 A 2016
Extension

Désignation de l'entreprise SARL MG IMPRIMERIE		Néant <input type="checkbox"/> *
I. SUIVI DES DÉFICITS		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ	21 714
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	21 714
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES		
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1 ^e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	16 028
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT		
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1 ^e bis Al. 2 du CGI*	ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *	8X	8Y
	8Z	9A
	9B	9C
Provisions pour dépréciation *	9D	9E
	9F	9G
	9H	9J
Charges à payer	9K	9L
	9M	9N
	9P	9R
	9S	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN	YO
à reporter au tableau 2058-A :	ligne WI	ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 *septies* du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
L1			

**ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS
art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher)**

XU	<input type="checkbox"/>
----	--------------------------

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C-SD 2016

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL MG IMPRIMERIE					Néant <input type="checkbox"/>		
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice précédent à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS	– Réerves légales	ZB	
	Résultat de l'exercice précédent celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	40 685		– Autres réserves	ZD	
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Dividendes	ZB	
	TOTAL I	ØF	40 685		Autres répartitions	ZF	
					Report à nouveau	ZG	
(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)					TOTAL II	ZH	
						40 685	

DISTRIBUTIONS (Article 235 ter ZCA)

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice

XV

Exercice N :

RENSEIGNEMENTS DIVERS							
ENGAGEMENTS	– Engagements de crédit-bail mobilier	(Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail	J7)	YQ	
	– Engagements de crédit-bail immobilier					YR	
	– Effets portés à l'escompte et non échus					YS	
DÉTAILS DES POSTES	– Sous-traitance					YT	73 433
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	– Locations, charges locatives et de copropriété	(dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois	J8)	XQ	24 000
	– Personnel extérieur à l'entreprise					YU	
	– Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)					SS	5 005
	– Rétroncessions d'honoraires, commissions et courtauges					YV	
	– Autres dépenses	(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	ES)	ST	90 641
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ 193 079
IMPÔTS ET TAXES	– Taxe professionnelle*, CFE, CVAE					YW	2 832
	– Autres impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe intérieure sur les produits pétroliers	ZS)	9Z	8 934
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						YX 11 766
TVA	– Montant de la TVA collectée					YY	119 186
	– Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations					YZ	70 281
	– Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle soumise au titre des salaires DADS de 2015) *					ØZ	277 119
	– Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *					ØS	
DIVERS	– Effectif moyen du personnel * (dont : apprentis : handicapés :)					YP	8
	– Effectif affecté à l'activité artisanale					RL	
	– Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *					ZK	%
RÉGIME DE GROUPE *	– Numéro de centre de gestion agréé *	XP			– Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)	Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR 0
SOCIÉTÉ : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA			Plus-values à 15 % JK		JL	
				Plus-values à 19 % JM		JC	
GROUPE : résultat d'ensemble	JD			Plus-values à 15 % JN		JO	
				Plus-values à 19 % JP		JF	
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH	N° SIRET de la société mère du groupe	JJ			

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

(12)

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFIP N° 2059-A-SD 2016

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : SARL MG IMPRIMERIE

Néant

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
I - Immobilisations*	1 PRESSE RYOB	38 112			38 112	0
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19 % (1)
			19 %	15 % ou 16 %	0 %	
I - Immobilisations*	1 000	1 000	1 000			
II - Autres éléments	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	Résultats net de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne 1)	1 000				
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne 2)		(A)	(B)	(C)	
	CADRE C : autres plus-values (lignes 21 à 23)					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

**Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)**

13

AFFECTATION DES PLUS-VALUES À COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

DGFIP N° 2059-B-SD 2016

Désignation de l'entreprise : SARL MG IMPRIMERIE

Formulaire déposé au titre de l'IR

Néant *

Want *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

14

SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME

DGFIP N° 2059-C-SD 2016

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : SARL MG IMPRIMERIE

Néant

Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ou 16 %

Gains nets retenus de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexties-0 bis* du CGI)Gains nets retenus de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a *sexties-0 bis* du CGI)

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine (1)	Moins-values à 16 % (2)	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 % (3)	Solde des moins-values à 16 % (4)
Moins-values nettes N			
Moins values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1		
	N - 2		
	N - 3		
	N - 4		
	N - 5		
	N - 6		
	N - 7		
	N - 8		
	N - 9		
	N - 10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine (1)	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme (5)	Imputations sur le résultat de l'exercice (6)	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 1 + 2 + 3 - 4 - 5 (7)
	À 19 %, 16,5% ⁽¹⁾ ou à 15 % (2)	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexties-0</i> du CGI) (3)	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexties-0 bis</i> du CGI) (4)			
Moins-values nettes N						
Moins values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1					
	N - 2					
	N - 3					
	N - 4					
	N - 5					
	N - 6					
	N - 7					
	N - 8					
	N - 9					
	N - 10					

(1) Les plus values et les moins values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

formulaire obligatoire
(article 53A du Code
général des impôts)

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

DGFiP N°2059-D-SD 2016

Désignation de l'entreprise : SARL MG IMPRIMERIE		Néant <input checked="" type="checkbox"/> *				
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)		1				
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2				
TOTAL (lignes 1 et 2)		3				
Prélèvements opérés		4				
- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés		5				
TOTAL (lignes 4 et 5)		6				
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7				
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5 ^e , 6 ^e , 7 ^e alinéas de l'art. 39-1-5 ^e du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ③		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts).

16

DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE
PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE

DGFIP N° 2059-E-SD 2016

Exercice ouvert le :

01012015

et clos le :

31122015

Durée en nombre de mois

1 | 2

I - Production de l'entreprise

Ventes de marchandises	OA	
Production vendue - Biens	OB	925 985
Production vendue - Services	OC	(6 440)
Production stockée	OD	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues et abandonnées de créances à caractère commercial	OF	6 400
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	1 830
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OL	
Rentées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 1	OM	927 775

II - Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)

Achats de marchandises (droits de douane compris)	ON	
Variation de stocks (marchandises)	OO	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	OP	190 614
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	OQ	(456)
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	OR	169 079
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	288
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale	OY	
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.	OZ	
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
TOTAL 2	OJ	359 525

III - Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée TOTAL 1 - TOTAL 2 (OG) 568 250

IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur le 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur le 1329)

SA 568 250

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE), alors compléter le cadre ci-dessous. Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE.

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE EV X

Chiffre d'affaires de référence CVAE GX 921 375Période de référence GY 0 1 / 0 1 / 2 0 1 5 GZ 3 1 / 1 2 / 2 0 1 5Date de cessation HR / / / / /

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

(17)

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFiP N°2059-F-SD 2016

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1
1
(1)

Néant *

EXERCICE CLOS LE 31122015

N° SIRET 3 8 8 2 5 7 7 5 0 0 0 0 3 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL MG IMPRIMERIE

ADRESSE (voie) 198 allée de Provence Prato II

CODE POSTAL 84210

VILLE

PERNES LES FONTAINES

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

0

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

0

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

1000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Mme	Nom patronymique BESANCON	Prénom(s) SOPHIE		
Nom marital	DELAY	% de détention 80,00	Nb de parts ou actions 800	
Naissance:	Date 09/12/1961	N° Département 69	Commune LYON	Pays
Adresse :	N° CHEMIN SAINT ROCH	Voie CARPENTRAS		
	Code Postal 84200	Commune	Pays	
Titre (2) M	Nom patronymique MOUTTE	Prénom(s) GERARD		
Nom marital		% de détention 20,00	Nb de parts ou actions 200	
Naissance:	Date 27/05/1955	N° Département 84	Commune CARPENTRAS	Pays
Adresse :	N° LOTTISSEMENT LES FLORETS	Voie		
	Code Postal 84170	Commune MONTEUX	Pays	

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant *

EXERCICE CLOS LE

31122015

N° SIRET 3 8 8 2 5 7 7 5 0 0 0 0 3 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SARL MG IMPRIMERIE

ADRESSE (voie)

198 allée de Provence Prato II

CODE POSTAL

84210

VILLE

PERNES LES FONTAINES

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse :	N°	Voie
	Code Postal	Commune
		Pays
Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse :	N°	Voie
	Code Postal	Commune
		Pays
Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse :	N°	Voie
	Code Postal	Commune
		Pays
Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse :	N°	Voie
	Code Postal	Commune
		Pays
Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse :	N°	Voie
	Code Postal	Commune
		Pays
Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse :	N°	Voie
	Code Postal	Commune
		Pays
Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse :	N°	Voie
	Code Postal	Commune
		Pays
Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse :	N°	Voie
	Code Postal	Commune
		Pays
Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse :	N°	Voie
	Code Postal	Commune
		Pays
Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse :	N°	Voie
	Code Postal	Commune
		Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotier chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2065-SD

2016

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

Timbre à date du service

IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le	01012015	Exercice le	31122015	Régime simplifié d'imposition	<input type="checkbox"/>
Déclaration soumise pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	<input checked="" type="checkbox"/>
IPME Innovantes, cocher la case ci-contre <input type="checkbox"/>					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case <input type="checkbox"/>					

IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:

SARL MG IMPRIMERIE
198 allée de Provence Prato II
84210 PERNES LES FONTAINES

SIRET

3	8	8	2	5	7	7	5	0	0	0	0	3	3
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Adresse du siège social:

Adresse du principal établissement:

Ancienne adresse en cas de changement:

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Activités exercées

IMPRIMERIE

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

1 Résultat fiscal

Bénéfice imposable à 33 1/3%

Bénéfice imposable à 15%

Déficit

21 714

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15%

Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%

PV à long terme imposables à 18%

Autres PV imposables à 18%

PV à long terme imposables à 0%

PV exonérées (art. 238 quindecies)

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 sixies

Jeunes entreprises innovantes

Zone franche urbaine

Pôle de compétitivité

Entreprise nouvelle, art. 44 septies

Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies

Autres dispositifs

Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies

Société d'investissement immobilier cotée

Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)

Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W dans le secteur du logement social, art. 244 quater X

5 IMPUTATION

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065 par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

Les notices des classes fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr dans la rubrique "Recherche de formulaires", numéros d'imprimés "2032" ou "2033", formulaires "2032-NOT" ou "2033-NOT".

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable

SARL VERAN & ASSOCIES
298 rue du Bon Vent
84140 Montfavet

Tél: 0490891614

Nom et adresse du conseil

Tél:

Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné

N° d'agrément du CGA

--	--	--	--	--	--

Identité du déclarant

Date: 02052016 Lieu: PERNES LES FONTAINES

Qualité et nom du signataire:

Signature:

Tél:

2016	REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE		2069RCI
Exercice du 01/ 01 au 31 / 12 ou au titre de l'année N			
Société membre de groupe pour lequel le formulaire est déposé ou de la société tête de groupe :		Néant	
Désignation : SARL MG IMPRIMERIE			
Adresse : 198 allée de Provence Prato II 84210 PERNES LES FONTAINES			
Siren : 388257750			
Société bénéficiant du régime fiscal des groupes		PME au sens communautaire	
I - REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE			
Crédit d'impôt	Montant		
CIC	11 243		
Réduction d'impôt en faveur du mécénat - montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE			
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)			
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt		187 419	
Dont préfinancement			
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail			
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés			
II - CREDITS D'IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D'UNE DECLARATION SPECIALE			
Crédit d'impôt	Montant		
PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT « Autres crédits d'impôts »)			

III - CAS PARTICULIERS

CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N

Montant

CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois

Montant